

DAJI/2018/Décision/Don/08

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Fondation A*Midex

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu le courrier émanant Madame Emmanuelle BLANC en date du 19 avril 2018,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté un don d'un montant de 500,00 € émanant de madame Emmanuelle BLANC, dont
- 440 euros pour soutenir le projet de recherche de Madame Hélène THOMAS, "Repenser les modèles de justice et les droits des minorités dans les démocraties contemporaines avec Tocqueville", qui seront versés sur l'éOTP : JUSDEMPA/FAAD/MF18HRA507 ;
- 60€ correspondant aux 12% de frais de gestion des dons qui seront versés sur l'éOTP : FFDONMIF/FAAD/ID16TRXXXX.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 mai 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

